

DEPARTEMENT DE L' AISNE
Préfecture de LAON

Commune de CHAUNY

SERVITUDES d'UTILITE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR :

- la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique présentée par la société NEXANS FRANCE pour son ancien site de CHAUNY

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

1° Pièces annexes et Pièces jointes

Michel François DUCHÂTEL

Enquête réalisée du mercredi 6 janvier au vendredi 5 février 2016 inclus

Liste des annexes

(Les annexes font partie intégrante du rapport)

N° des annexes	Libellé
Annexe 1	Procès-verbal de synthèse remis le 10 février 2016 à M. Hervé AMIEL, Responsable Immobilier – NEXANS WIRES; M. Pierre MARECHALLE, Directeur – MARECHALLE PESAGE; M. Bruno COOPMAN, Gérant – COOPMAN;

Liste des pièces jointes

(Les pièces jointes ne sont destinées qu'à l'autorité organisatrice de l'enquête)

N° des pièces	Libellé
Pièce 1	Désignation du commissaire enquêteur - Courrier de demande de désignation - Décision de désignation de Mme la Présidente du TA d'Amiens
Pièce 2	Copie de l'arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2015
Pièce 3	Avis d'affichage Copie de l'avis de l'enquête publique
Pièce 4	Délibération du conseil municipal du secteur d'enquête
Pièce 5	Publication dans la presse Copie des publications dans les deux journaux locaux
Pièce 6	Registre d'enquête publique dans le secteur d'enquête
Pièce 7	Synthèse des observations du public...
Pièce 8	Courriers, Notes ...
Pièce 9	Mémoire en réponse du demandeur

Annexe 1

Procès-verbal de synthèse

PROCES VERBAL

de communication des observations écrites ou orales recueillies dans les registres d'enquête et les courriers adressés au commissaire-enquêteur

- Références:**
- Code de l'environnement – article R.123-18
 - Arrêté IC/2015/171 du .8 décembre 2015 du Préfet de l'Aisne
- Pièce jointe:**
- Photocopies de l'ensemble des observations et des courriers recueillis lors de l'enquête publique.

Monsieur le Directeur,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'instauration de servitudes d'utilité publique présentée par la société NEXANS France pour son ancien site de CHAUNY s'est terminée le vendredi 5 février dernier sans incident notable.

Au cours de cette enquête 24 personnes se sont déplacées et se sont exprimées individuellement et/ou en groupe pour déposer des observations de façon orale et/ou écrite sur le registre mis en place dans la Mairie de Chauny. 8 photographies et 8 courriers mais aucune pétition ont été adressés au commissaire enquêteur.

Ces observations et courriers vous sont intégralement communiqués et devant la faible diversité des questions soulevées, il n'est pas apparu opportun de vous proposer, en première approche une présentation synthétique par thèmes de l'ensemble de ces observations et courriers mais un tableau récapitulatif représentant la totalité des participations est joint.

Je vous demanderais de bien vouloir m'adresser sous quinzaine et conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'environnement vos observations éventuelles en réponse à chacune des remarques et à chacun des courriers et/ou avis recueillis lors de cette enquête publique.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents, veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait le 10 février 2016 (en 2 exemplaires)

Pour NEXANS FRANCE *W. res*

[Signature]
Monsieur Hervé AMIEL

Responsable Proj. Immobil.

Le commissaire enquêteur

[Signature]
M. Michel François Duchâtel

PROCES VERBAL**de communication des observations écrites ou orales
recueillies dans les registres d'enquête et les courriers
adressés au commissaire-enquêteur**

- Références:**
- Code de l'environnement – article R.123-18
 - Arrêté IC/2015/171 du .8 décembre 2015 du Préfet de l'Aisne
- Pièce jointe:**
- Photocopies de l'ensemble des observations et des courriers recueillis lors de l'enquête publique.

Monsieur le Directeur,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'instauration de servitudes d'utilité publique présentée par la société NEXANS France pour son ancien site de CHAUNY s'est terminée le vendredi 5 février dernier sans incident notable.

Au cours de cette enquête 24 personnes se sont déplacées et se sont exprimées individuellement et/ou en groupe pour déposer des observations de façon orale et/ou écrite sur le registre mis en place dans la Mairie de Chauny. 8 photographies et 8 courriers mais aucune pétition ont été adressés au commissaire enquêteur.

Ces observations et courriers vous sont intégralement communiqués et devant la faible diversité des questions soulevées, il n'est pas apparu opportun de vous proposer, en première approche une présentation synthétique par thèmes de l'ensemble de ces observations et courriers mais un tableau récapitulatif représentant la totalité des participations est joint.

Je vous demanderais de bien vouloir m'adresser sous quinzaine et conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'environnement vos observations éventuelles en réponse à chacune des remarques et à chacun des courriers et/ou avis recueillis lors de cette enquête publique.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents, veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait le 10 février 2016 (en 2 exemplaires)

Pour MARECHALLE Pesage



M. Pierre MARECHALLE

Le commissaire enquêteur



M. Michel François Duchâtel

PROCES VERBAL

de communication des observations écrites ou orales recueillies dans les registres d'enquête et les courriers adressés au commissaire-enquêteur

- Références:**
- Code de l'environnement – article R.123-18
 - Arrêté IC/2015/171 du .8 décembre 2015 du Préfet de l'Aisne
- Pièce jointe:**
- Photocopies de l'ensemble des observations et des courriers recueillis lors de l'enquête publique.

Monsieur le Directeur,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'instauration de servitudes d'utilité publique présentée par la société NEXANS France pour son ancien site de CHAUNY s'est terminée le vendredi 5 février dernier sans incident notable.

Au cours de cette enquête 24 personnes se sont déplacées et se sont exprimées individuellement et/ou en groupe pour déposer des observations de façon orale et/ou écrite sur le registre mis en place dans la Mairie de Chauny. 8 photographies et 8 courriers mais aucune pétition ont été adressés au commissaire enquêteur.

Ces observations et courriers vous sont intégralement communiqués et devant la faible diversité des questions soulevées, il n'est pas apparu opportun de vous proposer, en première approche une présentation synthétique par thèmes de l'ensemble de ces observations et courriers mais un tableau récapitulatif représentant la totalité des participations est joint.

Je vous demanderais de bien vouloir m'adresser sous quinzaine et conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'environnement vos observations éventuelles en réponse à chacune des remarques et à chacun des courriers et/ou avis recueillis lors de cette enquête publique.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents, veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait le 10 février 2016 (en 2 exemplaires)

Pour COOPMAN



M. Bruno COOPMAN

Le commissaire enquêteur



M. Michel François Duchâtel

